

Des travaux de « 2027 à 2030 » : À Noirmoutier, le projet de portes anti-submersion détaillé

Le projet de travaux de défense contre la mer a été présenté à Noirmoutier-en-l'Île (Vendée) mercredi 10 décembre. Après la présentation, plusieurs personnes ont exprimé leurs interrogations.



La salle des Salorges était remplie mercredi soir pour la présentation du projet des portes anti-submersion. | OUEST-FRANCE

Le projet, porté par la communauté de communes de Noirmoutier, de trois portes anti-submersion et de la rehausse de 1 800 m de digues, a été présenté mercredi soir à la salle des Salorges de Noirmoutier-en-l'Île (Vendée). 400 personnes se sont déplacées pour découvrir les détails de ce projet dédié à la défense contre la mer, quand elle se déchaînera lors de tempêtes, de marées à fort coefficient et face à l'élévation annoncée du niveau de l'océan, causée par le réchauffement climatique.

Clément Rataud, directeur de la protection et de la résilience du territoire, a présenté le projet auquel a collaboré le bureau d'études Artémis. Et ce, en présence de trois élus communautaires : Fabien Gaborit, le président, Patrice de Bonnafos et Jacques Bobin, deux vice-présidents.

Après l'enquête publique, qui se clôture le 13 janvier 2026, les travaux s'échelonneront « **de 2027 à 2030** ». Ils consistent à la réalisation de trois portes rotatives sur les étiers du Moulin, du Terrain neuf et des Coëfs. Il s'agit aussi du confortement (au pied) et de la rehausse des digues à 5,05 NGF (niveau général de façade) des îleaux aux Coëfs, de la digue du Terrain-neuf et de la digue du Boucaud. L'enveloppe financière s'élève à 17,5 millions d'euros.

Le public a posé plusieurs questions. Une a porté sur la pratique de moto-cross, tolérée à la Pointe des îleaux, étant donné que le terrain va disparaître. « **Ce terrain n'est pas officiel. Il se situe dans la commune de l'Épine en zone Natura 2000, je n'ai pas de réponse à apporter sur l'avenir de la pratique** », a répondu Fabien Gaborit.

La gestion des portes interroge

Le fonctionnement des portes interroge particulièrement les ostréiculteurs et les sauniers. « **Le fonctionnement sera coordonné avec les autres ouvrages. Un protocole sera proposé et un service pour les manœuvres sera créé** », assure Fabien Gaborit. Par ailleurs, « **les trois portes seront gérées de manière différente** ». Celle du port sera ouverte plus longtemps que celle de l'Arceau, afin de protéger les berges. « **Les anguilles auront donc la possibilité de passer** », a également rassuré l'élu.

Ce qui est certain, c'est que les alertes rouge et orange de vagues de submersion impliqueront la fermeture des trois portes.

Les digues seront rehaussées à 5,05 m NGF mais « **l'étude d'une rehausse à 6 m a été faite. Nous espérons tenir 60-70 ans comme ça** », détaille le président de la communauté de communes.

Des questions liées à l'envasement du port et à l'état de la jetée des îleaux ont été posées. Mais les décisions appartiennent au Conseil départemental.

Le public a exprimé des inquiétudes au sujet des inondations dues au pluvial. L'eau douce nuit à l'ostréiculture et la saliculture. « **C'est un chantier pour le futur mandat** », a répondu Fabien Gaborit qui déplore que dans le PPRL, l'Etat priorise « **le principe de précaution, en estimant les ouvrages faillibles. Il faudra l'adapter à l'habitat et ne pas mettre l'économie sous cloche** ».